



DE SANGOSSE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

LBG-01F34

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

LBG-01F34

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique - Fongicide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : -

Phrases de risque : R53

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Classification : Toxicité aquatique chronique, catégorie 4

Pictogramme : -

Mentions de danger : H413

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Mentions de danger :

H413 : Peut être nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P280 : Porter des gants et un vêtement de protection

P301+P310 : En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin

P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes

2.3 – Autres dangers

-

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 13/01/2014



3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	Concentration
Dipotassium phosphonate (K ₂ HPO ₃)	13492-26-7	} 730 g/L
Monopotassium phosphonate (KH ₂ PO ₃)	13977-65-6	

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

➤ **Inhalation :**

Déplacer la victime et l'amener à l'air frais.

Si la personne a du mal à respirer ou ne respire plus, contacter immédiatement un médecin.

➤ **Ingestion :**

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou cette fiche de données de sécurité.

Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre anti-poison ou du médecin.

Ne rien administrer oralement à une personne inconsciente.

➤ **En cas de contact avec les yeux :**

Garder les paupières ouvertes et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.

Oter les lentilles de contact, le cas échéant, après les 15 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

➤ **En cas de contact avec la peau :**

Rincer la peau immédiatement avec de l'eau et du savon.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contactez le centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone ou de l'eau en pulvérisation.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Produits de combustion dangereux : Oxydes de phosphore

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone contaminée en cas de déversement accidentel ou d'incendie

Isoler la zone contaminée et interdire l'entrée de la zone à toute personne.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans les égouts, les canalisations, les fossés ou les cours d'eau.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 13/01/2014



6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Stopper la fuite si possible. Contenir le produit avec un matériel de rétention approprié. Aspirer tout ce qu'il est possible d'aspirer. Placer le produit récupéré dans un récipient fermé et correctement étiqueté en tant que fût à déchet. Stocker le fût dans une zone prévue à cet effet jusqu'à élimination.

Élimination : voir la section 13.

6.4- Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour les équipements de protections individuelles et la section 13 pour les conditions relatives à l'élimination.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver à l'écart des températures élevées ou autres sources de chaleur. Stocker à l'écart des matières oxydantes.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver à l'écart des chlorates, nitrates et autres matières oxydantes.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique - Fongicide

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

-

8.2- Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail pour éviter l'exposition.

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Préparer la bouillie dans un endroit bien ventilé.

Porter un appareil respiratoire en cas de mauvaise ventilation de la zone de travail.

PROTECTION DES MAINS :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (néoprène ou nitrile).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

PROTECTION DES YEUX :

Porter des lunettes de sécurité.

PROTECTION DE LA PEAU :

Porter une combinaison de travail (manches longues et pantalon long)

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Liquide transparent

COULEUR : Bleu

ODEUR : Aucune

POINT DE FUSION : Non applicable

POINT D'EBULLITION : >100°C

POINT D'ECLAIR : >100°C

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 13/01/2014



PROPRIETES OXYDANTES : Pas de propriétés oxydantes
EXPLOSIVITE : Ce produit n'est pas explosif
PRESSION DE VAPEUR : Non applicable
DENSITE RELATIVE : 1.46
pH : 6 à 6.5
SOLUBILITE : Miscible dans l'eau. Le produit est une solution aqueuse.
COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Non applicable
VISCOSITE : 5.81 cSt (à 20°C), 3.36 cSt (à 40°C)

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Réagit avec des oxydants forts.

10.2- Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions de stockage recommandées.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Le produit réagit en présence de matières oxydantes.

10.4- Conditions à éviter

Eviter le contact avec les matières incompatibles. Eviter les fortes températures.

10.5- Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6- Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux : Oxydes de phosphore

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUE

DL₅₀ orale : >5000 mg/kg

DL₅₀ cutané : >4000 mg/kg

CL₅₀ inhalation : > 5.05 mg/L

Irritation oculaire : Non irritant

Irritation cutanée : Légèrement irritant

Sensibilisation : Non sensibilisant

DONNEES CANCERIGENES :

Pas de potentiel cancérigène

DONNEES MUTAGENES :

Pas de potentiel mutagène.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION :

Aucun effet tératogène.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 13/01/2014



12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Toxicité sur les oiseaux :

DL₅₀ : >6560 mg/kg

Toxicité aquatique

Poisson (Truite arc-en-ciel): CL₅₀: >340 mg/L

Daphnie : CE₅₀ : >340 mg/L

Toxicité sur les insectes :

Abeille : DL₅₀ (oral) : >145µg/abeille – DL₅₀ (contact) : >207 µg/abeille

12.2- Persistance et dégradabilité

Maximum 157 jours (taux de dissipation)

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles

12.4- Mobilité dans le sol

Faible mobilité

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données non disponibles

12.6- Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu à ce jour.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Laver les emballages vides 3 fois avec de l'eau et verser l'eau de lavage dans la cuve du pulvérisateur.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts, les fossés et les cours d'eau.

Ne pas réutiliser l'emballage vide.

Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 13/01/2014



15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 2 : Mise à jour de la classification et des éléments d'étiquetage conformément au Règlement 1272/2008/CE.

Section 11 : Mise à jour des données toxicologiques

Section 12 : Mise à jour des données eco-toxicologiques

Modifications mineures dans toutes les sections.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 2

Annule et remplace la version n° : 1

Date de mise à jour : 13/01/2014